

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE DIMBSTHAL

Arrondissement
de Saverne

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus : 11

Séance du Jeudi 19 Mars 2015 à 19h30

Conseillers en fonction : 11

Sous la présidence du Maire Claude SCHMITT, Maire

Conseillers présents : 8

Procuration : 3

Etaient présents :

Les conseillers MM. -M.AMAT - S. DIETRICH –G. EINSELEN - Y. STEVAUX –
- S. WENDER - - A. WOLBERT - Melle J. ZAGALA

Secrétaire de séance WENDER Sébastien

Absents excusés : M. HISS, ANTONI Denis, EHRHARDT Cathy

Convocation et affichage : 10 mars 2015

M. le Maire ouvre la séance en précisant qu'il souhaite rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Centre de Gestion Renouvellement contrats d'assurance statutaire
- Terrain Multisports – Choix du prestataire et demandes de subvention
- Demandes de subvention

L'ensemble du Conseil Municipal autorise M. le Maire à rajouter ces points à l'ordre du jour.

Ordre du jour

2015-09	Adoption du Procès verbal du 27 Janvier 2015
2015-10	Compte Administratif et Compte de Gestion 2014
2015-11	Affectation des résultats 2014
2015-12	Vote des taux des taxes locales
2015-13	Budget Primitif 2015
2015-14	Servitudes d'assainissement
2015-15	Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur
2015-16	Urbanisme
2015-17	Terrain Multisports – Choix des prestataires et demandes de subvention
2015-18	Centre de Gestion Renouvellement contrats d'assurance statutaire
2015-19	Demandes de subvention
2015-20	Divers et Information

2015-09. Adoption du Procès-verbal du 27 Janvier 2015

Le procès verbal de la séance du 27 Janvier 2015 a été adressé aux membres du Conseil Municipal avant la présente séance.

Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et la rédaction proposées.

2015-10. Compte Administratif et Compte de Gestion 2014

Monsieur STEVAUX Yves, élu président de l'assemblée, présente le compte administratif de l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire Claude SCHMITT, s'étant retiré pour le vote,

Approuve à l'unanimité le Compte Administratif aux sommes suivantes :

<i>Section d'exploitation</i>	<i>Dépenses d'exploitation</i>	95 227.32 €
	Recettes d'exploitation	111 670,53€
	Excédent 2013 reporté	184 292.71 €
	Total recettes	295 963.24 €
	<i>Excédent d'exploitation</i>	200 735.92 €
<i>Section d'investissement</i>	Dépenses d'investissement	61 622.00 €
	Déficit Investissement 2013 reporté	1670.20 €
	Total dépenses	63 292.20 €
	<i>Recettes d'investissement</i>	30 015.43 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068)	2670.20 €
	Total recettes	32 685.63 €
	<i>Déficit d'investissement</i>	30 606.57 €
Résultat global du compte administratif 2014		170 129.35 €

Le Maire présente ensuite les Comptes de Gestion 2014 commune et CCAS du Trésorier Comptable de Saverne Le Conseil Municipal, constatant que le Compte de Gestion 2014 est en tous points exacts et conforme au Compte Administratif 2014,

Décide, à l'unanimité,

- d'adopter ce Compte de Gestion
- d'adopter également le Compte de Gestion 2014 du CCAS de Dimbsthal

2015-11. Affectation des résultats

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude SCHMITT Maire,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014, qui fait apparaître un excédent d'exploitation de 200 735.92 €,

Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit :

Résultats d'exploitation de l'exercice au 31/12/2014 :	200 735.92 €,
Solde d'exécution d'investissement 2014	
Déficit de financement (compte 001)	30 606.57 €
Solde des restes à réaliser	3500.00 €
Besoin de financement	34 106.57 €
Affectation en réserves en investissement (compte 1068)	34 106.57 €
Affectation en report de fonctionnement 2015 (compte 002)	166 629.35 €

2015-12. Vote des Taux des Taxes Locales

Monsieur le Maire expose : l'an passé les taux d'imposition avaient été baissés d'une manière conséquente du fait du transfert de compétences notamment à la Communauté de Communes du Pays Marmoutier-Sommerau pour ne pas faire supporter aux contribuables une forte hausse de leurs impôts.

Monsieur le Maire propose ainsi au CONSEIL MUNICIPAL de fixer pour l'année 2015, les taux d'imposition des taxes directes locales, comme suit :

Taxe d'habitation	2,41 %
Foncier bâti	1,32 %
Foncier non bâti	6,95 %
CFE	2,95 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les taux proposés.

2015-13. Budget Primitif 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le Budget Primitif 2015 proposé par Monsieur le Maire et qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	256 241.35 €
Recettes de fonctionnement	256 241.35 €
Dépenses d'investissement	160 364.92 €
Recettes d'investissement	160 364.92 €

2015-14. Servitudes d'assainissement

Le Maire expose que par délibération du 9 juillet 2014, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau a arrêté la tranche 2014 du programme pluriannuel d'assainissement que la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau entend mener suite aux débats préalables, qui ont permis de définir des actions susceptibles d'améliorer les performances de notre système d'assainissement. Parmi les actions figure le renforcement du bassin d'orage en aval de DIMBSTHAL. Cette opération vise à accroître les capacités de stockage des eaux usées afin de réguler les rejets en cas de pluies importantes. Les ouvrages souterrains à mettre en place se trouvent partiellement sur des terrains privés. Il convient ainsi d'établir une servitude sur les terrains concernés et de signer une convention avec les propriétaires afin de pouvoir installer des canalisations sur la longueur des parcelles concernées.

Parmi les terrains concernés, une parcelle appartient à la commune de Dimbsthal, section 02 parcelle 140.

Après avoir entendu l'exposé du maire et pris connaissance du tracé des ouvrages, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte de consentir conventionnellement et gratuitement à la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau, maître de l'ouvrage, lesdites servitudes pour le passage des canalisations souterraines susvisées sur le terrain cadastré section 02 parcelle 140
- Demande l'inscription au livre foncier de Saverne de la servitude
- Autorise le maire a signé l'acte administratif de constitution de servitude foncière avec la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau et les pièces à intervenir.

2015-15. Accord sur le principe d'une éventuelle adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique en tant que membre fondateur

le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;
- Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

Approuve le principe d'une éventuelle adhésion au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Saverne
- Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays de Marmoutier- Sommerau

2015-16. URBANISME

Le Conseil Municipal prend connaissance des suites réservées aux demandes :

Permis de construire

- STEVAUX Yves, construction d'un abri à bois – PC 067 096 15 E0002 arrêté positif
- HUY Patrice, projet d'agrandissement d'une maison – PC 067 096 15 E0001 en cours d'instruction
- STENGEL Robert, construction d'une maison neuve – PC 067 096 15 E0003 en cours d'instruction

Déclaration préalable

- PETIT Bernard, construction d'un abri pour voiture non fermé – DP 067 096 15 E0001 arrêté positif

2015-17. Terrain Multisports – Choix des prestataires et demandes de subvention

Suite à la réunion de la commission « Fêtes, sports et loisirs » le maire présente les 4 devis pour l'installation de la structure Multisports et les trois devis pour l'aménagement de la plateforme avant pose de la structure Multisports.

Les sociétés les moins-disantes sont « CP BAT'Environnement » sise à Waldowisheim au prix de 19 495.20 € TTC pour l'aménagement de la plateforme avant pose de la structure Multisports et « Sport France » sise à Boran-sur-Oise au prix de 36 459.60 € TTC pour l'installation de la structure Multisports.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- > Approuve l'attribution des travaux d'aménagement de la plateforme à la société CP BAT'Environnement sise à Waldowisheim au prix de 17 996.20 € TTC.
- > Approuve l'attribution des travaux à la société Sport France sise à Boran sur Oise au prix de 36 459.60 TTC d'installation de la structure Multisports

- > Sollicite en plus de la demande faite dans le cadre de la DETR 2015 une aide financière auprès du député Patrick Hetzel, de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale d'Alsace, du Conseil Départemental, de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau
- > Autorise le Président à signer toutes les pièces à intervenir

2015-18. Centre de Gestion Renouvellement contrats d'assurance statutaire

Le Maire expose :

- La nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1^{er} : la commune charge le Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules de couverture des risques.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2016.
Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la commune décidera par délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion.

2015-19. Demandes de subvention

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des différentes demandes de subvention.

- AFMTÉLÉTHON
- ARAHM
- UNIAT Section de Marmoutier
- Club de l'Amitié de Dimbsthal
- Association l'Hêtre
- Garde et Aide à domicile de Saverne

- Association française de la sclérose en plaque

Le Conseil Municipal, après délibération, décide

- de rejeter à 1 voix « pour », 6 « contre » et 4 « abstention » la demande de subvention de l'Association AIDES
- de rejeter à l'unanimité la demande de subvention de l'AFMTÉLÉTHON, de l'ARAHM, de l'UNIAT Section de Marmoutier, de l'Association l'Hêtre, de Garde et Aide à domicile de Saverne et de l'Association française de la sclérose en plaque
- d'accorder son soutien à 10 voix « pour » et 1 « abstention » la demande du Club de l'amitié de Dimbthal en accordant une subvention de 150 euros. Cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget 2015.
- Autorise le maire à signer les pièces à intervenir

2015-20. Divers et Informations

2015-20. 01 Fêtes des petits pains

M. Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal de l'organisation de la traditionnelle fête des petits pains du 14 juillet. Elle aura lieu dans la salle des fêtes de Dimbthal le jeudi 2 juillet 2015 à 18h30. Lors de cette manifestation, les donneurs de sang recevront un diplôme, les responsables des associations sont également conviés afin de les remercier pour leur engagement tout le long de l'année. A cette occasion, les prix du concours intercommunal des maisons fleuries 2014 seront également remis aux lauréats.

Procès-verbal des délibérations certifié exécutoire,
Compte tenu de la réception des délibérations à la Sous-préfecture de Saverne et de sa publication

Le Maire,
Claude SCHMITT



Suivent les signatures des membres présents

MM. M. AMAT

D. ANTONI
Procuration Y. Stevaux

S. DIETRICH

Mme C.EHRHARDT
Procuration M. Amat

G.EINSELEN

M. HISS
Procuration C. Schmitt

Y. STEVAUX

S. WENDER

A.WOLBERT

Melle J. ZAGALA